

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 14 janvier 2019 à 19 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-01-001 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 14 janvier 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Prolongation / Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services (2014-2018) / Ville de L'Île-Cadieux
3. Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1737-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Réalisation de travaux municipaux / Approbation MAMH
4. Service des loisirs et de la culture / Fin d'emploi / Employé n° 1649
5. Demande au MTQ / Mesures d'atténuation de la circulation / Fermeture du viaduc du chemin des Chenaux
6. Période de questions
7. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-01-002 Prolongation / Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services (2014-2018) / Ville de L'Île-Cadieux

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services avec la Ville de L'Île-Cadieux se terminait le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-19, adoptée par la Ville de L'Île-Cadieux le 20 décembre 2018, demandant à la Ville de Vaudreuil-Dorion la prolongation de ladite entente selon les mêmes termes et conditions, et ce, jusqu'au 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'accord de principe donné en date du 21 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine l'accord de principe du 21 décembre 2018 et autorise la prolongation, jusqu'au 30 avril 2019, de l'entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services selon les termes et conditions apparaissant à l'entente se terminant le 31 décembre 2018.

« ADOPTÉE »

19-01-003 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1737-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Réalisation de travaux municipaux / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 20 décembre 2018, le Règlement d'emprunt n° 1737-01 modifiant le Règlement n° 1737 afin d'en augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt de 268 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 268 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

19-01-004 Service des loisirs et de la culture / Fin d'emploi / Employé n° 1649

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 21 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine la fin d'emploi de l'employé n° 1649 à compter du 21 décembre 2018, pour les raisons invoquées dans la correspondance datée du 21 décembre 2018;

QUE la Ville autorise la directrice du Service des ressources humaines à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines, le directeur du Service des finances et de la trésorerie et tout autre directeur, service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

19-01-005 Demande au MTQ / Mesures d'atténuation de la circulation / Fermeture du viaduc du chemin des Chenaux

CONSIDÉRANT que le viaduc du chemin des Chenaux est fermé à la circulation depuis le 18 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la circulation accrue sur le viaduc de l'avenue Saint-Charles en raison de la fermeture du viaduc du chemin des Chenaux;

CONSIDÉRANT que la Ville a des propositions à faire pour minimiser les impacts sur la circulation routière et, par conséquent, dans la vie des gens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer la fluidité de la circulation dans le secteur du viaduc de l'avenue Saint-Charles d'ici la reconstruction du viaduc du chemin des Chenaux, et ce, en adoptant des mesures d'atténuation de la circulation;

CONSIDÉRANT que la congestion sur le viaduc de l'avenue Saint-Charles, direction sud, est causée majoritairement par les véhicules effectuant un virage à gauche vers le boulevard de la Cité-des-Jeunes, direction est;

CONSIDÉRANT que la configuration des voies de l'avenue Saint-Charles, direction sud, et de celle du boulevard de la Cité-des-Jeunes, direction est, permettrait le virage en double à gauche à partir de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) a récemment implanté, à la demande de la Ville, une interdiction de virage à droite au feu rouge sur la rue Joseph-Carrier pour accéder à l'avenue Saint-Charles, direction sud;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de modifier le cycle du feu de circulation à cette intersection pour maximiser le temps disponible pour le virage à droite, sans nuire à la sécurité des piétons et cyclistes qui y traversent;

CONSIDÉRANT que l'intersection de la rue Joseph-Carrier et de l'avenue Saint-Charles et l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de l'avenue Saint-Charles sont sous la gestion exclusive du MTQ;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit demandé au MTQ :

- d'analyser la possibilité et implanter dès que possible, le cas échéant, le virage en double à gauche à partir de l'avenue Saint-Charles, direction sud, vers le boulevard de la Cité-de-Jeunes, direction est;
- de modifier le cycle du feu de circulation de la rue Joseph-Carrier afin d'y ajouter la possibilité de virage à droite vers l'avenue Saint-Charles, direction sud, pendant le mouvement de virage à gauche protégé à partir de l'avenue Saint-Charles, direction nord, vers la rue Joseph-Carrier, direction ouest;
- de procéder à un comptage aux deux intersections sur une période d'au moins une semaine, afin de pouvoir par la suite mettre à jour la programmation des feux en fonction des nouveaux débits de circulation causés par la fermeture du viaduc du chemin des Chenaux;
- d'accélérer le processus de reconstruction du viaduc du chemin des Chenaux;
- de planifier une rencontre, le plus tôt possible, entre la Ville et les responsables du ministère pour établir une stratégie dans ce dossier.

« ADOPTÉE »

19-01-006 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-01-007 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 35 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe